

2026 - 015

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 030-213000094-20260423-26\_15\_REFPKGOUT-DE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

### SEANCE DU 23 AVRIL 2026

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

**Date de convocation :**

20 avril 2026

**Date d'affichage :**

20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 23 avril à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, sous la présidence de M. Claude VIVENS, maire.

**Présents :** Muriel ABERLENC, Elodie BRUN, Estelle JACQUEMIN, Anna MOLECKA, Carine ROUBAUD, Raymond FRONTIN, William OSWALD, Christian SALZE, Bernard SALZE, Jean-Pierre VIDAL, Claude VIVENS.

**Secrétaire de séance :** Elodie BRUN

**OBJET : REFECTION PARKING HAMEAU DE LA GOUTTE -  
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES  
AMENDES DE POLICE**

Le Maire informe les conseillers que l'estimation des travaux pour la réfection du parking du hameau de la goutte s'élève à :

- 11 300.00 € HT soit 13 560.00 € TTC.

Pour financer une partie de ces travaux, le maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police. Il est prévu la création de 5 places de stationnement dont une pour les personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** le dépôt de la demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour les travaux précisés ci-dessus.

Le Maire,



Claude VIVENS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du **24 AVR. 2026** au \_\_\_\_\_.

Envoi au contrôle de légalité le :

**24 AVR. 2026**